

(12) DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIÉE EN VERTU DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS (PCT)

(19) Organisation Mondiale de la
Propriété Intellectuelle
Bureau international



(10) Numéro de publication internationale

WO 2016/185121 A1

(43) Date de la publication internationale
24 novembre 2016 (24.11.2016)

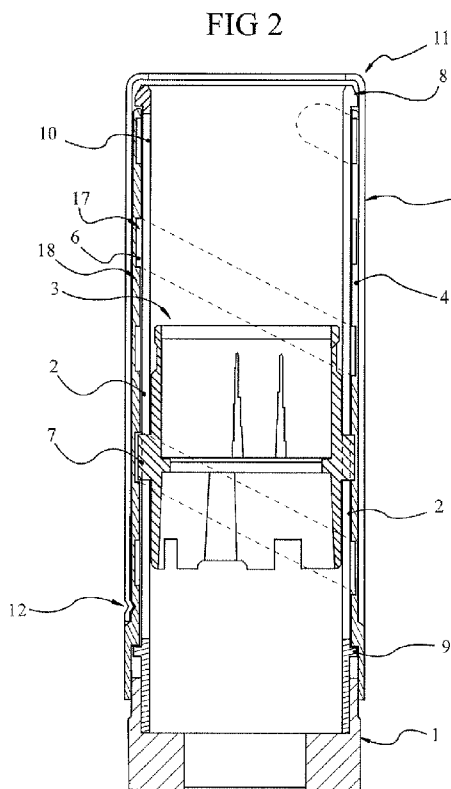
WIPO | PCT

- (51) Classification internationale des brevets :
A45D 40/04 (2006.01) A45D 40/06 (2006.01)
- (21) Numéro de la demande internationale :
PCT/FR2016/051145
- (22) Date de dépôt international :
13 mai 2016 (13.05.2016)
- (25) Langue de dépôt : français
- (26) Langue de publication : français
- (30) Données relatives à la priorité :
1554421 18 mai 2015 (18.05.2015) FR
- (71) Déposant : REBOUL S.A.S. [FR/FR]; 31 rue Polaris,
74650 Chavanod (FR).
- (72) Inventeurs : VACHERON, Frédéric; 420 route Clos Don
Jean, 74290 Menthon Saint Bernard (FR). DOMY, Mi-
chel; 14 rue des Canotiers, 74960 Cran Gevrier (FR).
- (74) Mandataire : GASQUET, Denis; Park-Nord Annecy, Les
Pléiades 24C, 74370 Metz-Tessy (FR).
- (81) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection nationale disponible) : AE, AG, AL, AM,
AO, AT, AU, AZ, BA, BB, BG, BH, BN, BR, BW, BY,
BZ, CA, CH, CL, CN, CO, CR, CU, CZ, DE, DK, DM,
DO, DZ, EC, EE, EG, ES, FI, GB, GD, GE, GH, GM, GT,
HN, HR, HU, ID, IL, IN, IR, IS, JP, KE, KG, KN, KP, KR,
KZ, LA, LC, LK, LR, LS, LU, LY, MA, MD, ME, MG,
MK, MN, MW, MX, MY, MZ, NA, NG, NI, NO, NZ, OM,
PA, PE, PG, PH, PL, PT, QA, RO, RS, RU, RW, SA, SC,
SD, SE, SG, SK, SL, SM, ST, SV, SY, TH, TJ, TM, TN,
TR, TT, TZ, UA, UG, US, UZ, VC, VN, ZA, ZM, ZW.
- (84) États désignés (sauf indication contraire, pour tout titre
de protection régionale disponible) : ARIPO (BW, GH,
GM, KE, LR, LS, MW, MZ, NA, RW, SD, SL, ST, SZ,
TZ, UG, ZM, ZW), eurasiatique (AM, AZ, BY, KG, KZ, RU,
TJ, TM), européen (AL, AT, BE, BG, CH, CY, CZ, DE,
DK, EE, ES, FI, FR, GB, GR, HR, HU, IE, IS, IT, LT, LU,
LV, MC, MK, MT, NL, NO, PL, PT, RO, RS, SE, SI, SK,
SM, TR), OAPI (BF, BJ, CF, CG, CI, CM, GA, GN, GQ,
GW, KM, ML, MR, NE, SN, TD, TG).

[Suite sur la page suivante]

(54) Title : MECHANICAL RETAINING MEANS OF A COSMETICS CASE

(54) Titre : MOYEN DE RETENUE MÉCANIQUE D'UN ÉTUI COSMÉTIQUE



(57) Abstract : The invention relates to a rotary cosmetics case, intended for holding a cosmetic product, such as a stick of lipstick or lip balm, comprising a metal jacket (5) inserted onto a sheath made of synthetic material, while the metal jacket (5) and the sheath of synthetic material are held together mechanically by interlocking, with one of the parts comprising at least one projecting profile, and the other comprising at least one hollow profile, the hollow and projecting profiles being arranged so as to be aligned.

(57) Abrégé : Etui cosmétique tournant, destiné à recevoir un produit cosmétique, tel qu'un bâton de rouge à lèvres ou de crème labiale, comprenant une chemise métallique (5) emmanchée sur une gaine en matière synthétique, tandis que la chemise métallique (5) et la gaine en matière synthétique sont tenues mécaniquement par coopération de forme, à savoir, l'une des pièces comprend au moins un profil en saillie, tandis que l'autre comprend au moins un profil en creux, les profils en creux et en saillie étant agencés en correspondance.

WO 2016/185121 A1

Publiée :

— avec rapport de recherche internationale (Art. 21(3))

MOYEN DE RETENUE MECANIQUE D'UN ETUI COSMETIQUE

La présente invention concerne des moyens de retenue mécanique d'une chemise métallique sur une enveloppe en matière synthétique, d'un étui tournant du type de ceux utilisés pour contenir des produits cosmétiques, tels qu'un bâton de rouge à lèvres ou de crèmes labiales.

Lors du transport, du stockage et d'utilisations répétées de ce type d'étui cosmétique, il y a un risque que la chemise métallique se désolidarise de l'enveloppe en matière synthétique, empêchant ainsi son utilisation. Ce phénomène est accentué lorsque le capot est directement emmanché sur la chemise métallique. Cette dernière étant sollicitée en traction à chaque utilisation lors du retrait du capot.

Une chemise métallique est communément fixée par l'utilisation de colles. Le désavantage majeur de ce mode de fixation, réside en ce qu'il nécessite une opération intermédiaire préalable à l'assemblage final, dont la mise en œuvre est complexe. Ce mode requiert également une quantité de colle précise, afin notamment d'éviter toute bavure. La colle peut également présenter un défaut de tenue dans des conditions extrêmes, telles que lors de chocs mécaniques ou thermiques, lors des phases de conditionnement de la pâte de rouge à lèvres ou de crèmes labiales, ainsi que lors des phases d'expéditions des produits.

Un autre moyen communément utilisé est le serrage mécanique, de la chemise métallique en périphérie de l'enveloppe en matière synthétique. Ce moyen de fixation a un impact non négligeable sur le couple de fonctionnement du mécanisme tournant. Ce qui n'est pas acceptable sur un étui de bonne facture. Ce moyen ne permet pas non plus de garantir la tenue, car le serrage est impacté par les variations dimensionnelles de production et les conformations de la matière synthétique.

La présente invention propose ainsi des moyens de retenue mécanique, permettant de pallier aux inconvénients précités.

Ainsi, l'étui cosmétique tournant, destiné à recevoir un produit cosmétique, tel qu'un bâton de rouge à lèvres ou de crème labiale, selon l'invention, comprend une chemise métallique emmanchée sur une gaine en

matière synthétique, tandis que la chemise métallique et la gaine en matière synthétique sont tenue mécaniquement par coopération de forme, à savoir, l'une des pièces comprend au moins un profil en saillie, tandis que l'autre comprend au moins un profil en creux, les profils en creux et en saillie étant
5 agencés en correspondance.

Selon un mode de réalisation, la pièce comprenant au moins un profil en saillie est la chemise métallique, ledit au moins profil en saillie étant dirigé vers l'intérieur, à savoir vers la gaine en matière synthétique, tandis que cette dernière comprend au moins un profil en creux.

10 Selon le mode de réalisation précédent, au moins un profil en saillie est traversant dans la paroi de la chemise métallique créant au moins une ouverture, tandis qu'au moins un profil en saillie traversant est composée d'une fenêtre et d'une forme faisant saillie vers l'intérieur.

15 Selon le mode de réalisation précédent, la paroi de la gaine en matière synthétique comprend une forme complémentaire à la fenêtre agencée en correspondance, la dite forme complémentaire faisant saillie vers l'extérieur, à savoir vers la chemise métallique.

20 Selon un autre mode de réalisation, la pièce comprenant au moins un profil en saillie est la gaine en matière synthétique, ledit au moins profil en saillie étant dirigé vers l'extérieur, à savoir vers la chemise métallique, tandis que cette dernière comprend au moins un profil en creux.

Selon le mode de réalisation précédent, le profil en creux de la chemise métallique est une fenêtre.

25 Ajoutons que selon un mode d'exécution, la gaine en matière synthétique est une enveloppe spiralée comprenant au moins une rainure hélicoïdale sur sa face intérieure, tandis que l'étui cosmétique tournant comprend une gaine à glissière(s) comprenant en partie supérieure, un moyen de butée supérieur faisant saillie vers l'extérieur, dans laquelle est monté couissant un curseur, destiné à recevoir ledit produit cosmétique, ledit
30 curseur est équipé d'au moins un ergot engagé dans ladite glissière et se prolongeant dans une rainure hélicoïdale de l'enveloppe spiralée, cette

dernière est emmanchée sur ladite gaine et est retenue, en partie supérieure, par le moyen de butée supérieur.

Selon le mode d'exécution précédent, au moins une rainure hélicoïdale correspondant à une première zone, qu'on qualifiera de zone négative, et une
5 seconde zone qu'on qualifiera de zone positive, correspondant à la zone agencée entre deux portions de rainure hélicoïdale, tandis qu'au moins un profil en saillie est localisé en correspondance d'au moins une zone positive de l'enveloppe spiralée.

Selon un autre mode d'exécution, la gaine en matière synthétique est
10 une gaine à glissière(s) inversée comprenant une partie supérieure dans laquelle est enchâssée la chemise métallique, et une partie inférieure comprenant au moins une glissière, préférentiellement, la chemise métallique est enchâssée dans un berceau localisé en partie supérieure de la gaine inversée à glissière, tandis qu'un curseur destiné à recevoir ledit produit
15 cosmétique, est enchâssé dans la gaine inversée à glissière(s), tandis qu'une enveloppe spiralée est emmanchée sur la partie inférieure de cette dernière.

Selon un autre mode d'exécution, la gaine en matière synthétique est un guide, comprenant une partie supérieure dans laquelle est emmanchée la chemise métallique, et une partie inférieure, tandis que la partie inférieure du
20 guide est emmanchée sur la partie supérieure d'une pièce communément appelée noix, tandis qu'une partie inférieure d'un curseur est une tige enchâssée dans une partie intérieure filetée de la noix.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention se dégageront de la description qui va suivre en regard des dessins annexés qui ne sont donnés
25 qu'à titre d'exemples non limitatifs.

La figure 1 est une vue de face d'un étui cosmétique selon un mode de réalisation.

La figure 2 est une vue en coupe de la figure 1.

La figure 3 est un grossissement de la figure 2 selon un mode de
30 réalisation de l'invention.

La figure 4a est un grossissement de la figure 2 selon un autre mode de réalisation de l'invention.

La figure 4b est une vue de face de la figure 4a.

La figure 5 est une vue de face d'une déformation permanente selon un mode d'exécution de l'invention.

La figure 6 est une vue de face d'une déformation permanente selon un autre mode d'exécution de l'invention.

La figure 7 est une vue de face d'une déformation permanente selon un autre mode d'exécution de l'invention.

La figure 8 est une vue en coupe d'un étui cosmétique selon un autre mode de réalisation.

La figure 9 est une vue en coupe d'un étui cosmétique selon un mode de réalisation.

Ainsi, un étui tournant, selon l'invention, comprend une chemise métallique (5), communément appelé corps métal, sur laquelle vient s'emmancher directement ou indirectement, un capot de fermeture, cette chemise métallique (5) est elle-même emmancher sur une gaine en matière synthétique et maintenue solidaire mécaniquement par coopération de forme.

Selon un mode de réalisation, l'étui tournant est doté d'un capot de fermeture, venant se positionner de manière amovible directement à l'extrémité libre de l'étui, et vient en position fermée se positionner autour de la chemise métallique (5) pour fermer complètement l'étui tournant de manière hermétique.

Selon un autre mode de réalisation, le capot de fermeture vient s'emmancher indirectement autour de la chemise métallique (5), via une nervure annulaire agencée en périphérie inférieure de cette dernière.

Ajoutons que la tenue mécanique est réalisée par l'assemblage en coopération de profils en saillie et en creux entre ces deux pièces, à savoir la chemise métallique (5) et la gaine en matière synthétique.

Notons que l'une des pièces comprend au moins un profil en saillie, tandis que l'autre comprend au moins un profil en creux, les profils en creux et en saillie étant agencés en correspondance.

5 Selon une alternative de l'invention, au moins un profil en saillie est agencé sur la chemise métallique (5), le profil en saillie étant dirigé vers l'intérieur, à savoir vers la gaine en matière synthétique, cette dernière comprenant au moins un profil en creux, agencé en correspondance.

10 Selon une autre alternative, au moins un profil en saillie est agencé sur la gaine en matière synthétique, le profil en saillie étant dirigé vers l'extérieur, à savoir vers la chemise métallique (5), cette dernière comprenant au moins un profil en creux, agencé en correspondance.

15 Selon une troisième alternative, combinant les deux précédentes alternatives de l'invention, les deux pièces assemblées par coopération de forme comprennent chacune à la fois au moins un profil en saillie et au moins un profil en creux.

Les profils par coopération de forme sont réalisés soit préalablement à l'assemblage, soit lors de la mise en forme ou du moulage, de la chemise métallique (5) et de la gaine en matière synthétique, soit après assemblage de ces dernières.

20 Précisons qu'un profil en saillie est avantageusement une saillie (13), un enfoncement (14) ou une fenêtre (15) et une forme (16) faisant saillie, tandis qu'un profil en creux est avantageusement une fenêtre (15), un enfoncement réalisé en force ou un moulage dans la gaine en matière synthétique.

25 Selon un mode d'exécution, tel qu'illustré à la figure 3, au moins un profil en saillie est une saillie (13), de préférence au moins deux saillies (13) agencées de manière diamétralement opposées, et est/sont réalisée(s) par une déformation permanente de manière non perforante dans la paroi de la chemise métallique (5).

30 Une saillie (13) est réalisée, selon un mode de réalisation, par un procédé de picotage, résultant en au moins une déformation intérieure de la paroi de la chemise métallique (5). Ce procédé de picotage est réalisé

avantageusement par l'utilisation de deux outils comportant une gravure de la géométrie de la saillie (13).

Ces saillies (13) résultantes ont la forme de la gravure correspondante, de préférence ayant un profil comprenant au moins une arête, telles que
5 pyramidale, prismatique ou tout autre forme.

Selon un autre mode d'exécution, au moins un profil en saillie, au niveau de la chemise métallique (5), est réalisé par un procédé d'enfoncement, résultant en une découpe partielle de la paroi. L'enfoncement (14) résultant est par exemple sous une forme semi-cylindrique, au moins ouvert vers le
10 haut, tel qu'illustré aux figures 4a et 4b.

Selon le mode d'exécution précédent, un enfoncement (14) au moins ouvert vers le haut, vient créer une contre forme, à savoir un profil en creux au niveau de la paroi de la gaine en matière synthétique lors de l'assemblage en force de cette dernière avec la chemise métallique (5), mais il pourrait en
15 être autrement, un profil en creux complémentaire à l'enfoncement (14) est réalisé préalablement à l'emmanchement de la chemise métallique (5) au de la gaine en matière synthétique. Ainsi, un enfoncement (14) au moins ouvert vers le haut, vient collaborer avec une contre forme, réalisée au préalable ou moulée, au niveau de la paroi de la gaine en matière synthétique. La contre
20 forme et l'enfoncement (14) faisant saillie venant s'imbriquer en complémentarité, assurant un maintien mécanique de l'ensemble.

Selon un autre mode d'exécution, tel qu'illustré aux figures 5 et 7, au moins un profil en saillie est réalisé par poinçonnage. Un procédé de poinçonnage, produit une fenêtre (15) et avantageusement une forme (16)
25 spécifique. Cette forme (16) spécifique faisant saillie, soit crée un profil en creux dans la gaine en matière synthétique lors de l'assemblage, soit collabore avec un profil en creux agencé dans cette dernière.

Selon le mode d'exécution précédent, en plus de la collaboration de forme entre la forme (16) et le profil en creux agencé dans la gaine en matière
30 synthétique, un profil en saillie au niveau de cette dernière collabore avec la fenêtre (15) de la chemise métallique (5).

Selon un mode d'exécution, tel qu'illustré à la figure 6, la gaine en matière synthétique comprend une forme complémentaire (19) faisant saillie vers l'extérieur, à savoir vers la chemise métallique (5), de préférence moulée, à la fenêtre (16) correspondant à un profil en creux. La forme complémentaire (19) faisant saillie et la fenêtre (15) viennent s'imbriquer en complémentarité, assurant un maintien mécanique de l'ensemble.

Différents mécanismes d'étui tournant comprenant chacun une chemise métallique emmanchée sur une gaine en matière synthétique sont disponibles sur le marché. Cependant la gaine en matière synthétique a généralement une fonction différente et constitue une pièce structurellement différenciée, telle qu'une enveloppe spiralée (4), une gaine inversée (20) à glissière(s) (10) ou un guide (21). Ces différents mécanismes d'étui tournant seront explicités dans la suite de la description.

Selon un mode de réalisation, la gaine en matière synthétique est une enveloppe spiralée (4). Ainsi un étui tournant, tel qu'illustré à la figure 2, comprend avantageusement une couronne (1) solidaire ou faisant partie intégrante de la partie inférieure d'une gaine (2) à glissière (10), à l'intérieur duquel est monté mobile, en déplacement, un curseur (3) destiné à recevoir un produit cosmétique. La gaine (2) à glissière(s) (10) est enchâssée dans une enveloppe spiralée (4) montée en collaboration avec une chemise métallique (5) par coopération de forme. La gaine (2) à glissière(s) (10) et avantageusement la couronne (1), forment un sous-ensemble, monté mobile en libre rotation axiale par rapport à l'ensemble formé par l'enveloppe spiralée (4) et la chemise métallique (5).

Ajoutons que la gaine (2) à glissière(s) (10), permet d'entraîner le curseur (3) en translation axiale, lors de la rotation axiale de l'ensemble formé par la couronne (1) et la gaine (2) à glissière(s) (10). Cet ensemble est agencé de manière à ce que la rotation axiale de la couronne (1) entraîne le curseur (3) dans un mouvement de vrille. Ce mouvement se décompose en une rotation et une translation, toutes deux simultanées et axiales par rapport à l'ensemble formé par l'enveloppe spiralée (4) et la chemise métallique (5).

Notons que la gaine (2) à glissière(s) (10) comporte, avantageusement deux glissières (10) agencées de manière diamétralement opposée, ménagée longitudinalement dans au moins une portion de sa paroi cylindrique.

Précisons que la gaine (2) à glissière(s) (10) comprend un moyen de butée supérieur (8) et un moyen de butée inférieur (9) faisant saillies vers l'extérieur. En d'autres termes, ces moyens de butée (8, 9) sont avantageusement représentés par des nervures périphériques annulaires.

- 5 L'enveloppe spiralée (4) comporte dans sa paroi intérieure, au moins une rainure (6) en hélice, fermée au moins à son extrémité supérieure, de préférence deux rainures (6) hélicoïdales, diamétralement opposées.

10 L'enveloppe spiralée (4), comprend ainsi au moins une rainure hélicoïdale (6) correspondant à une première zone, qu'on qualifiera de zone négative, et une seconde zone qu'on qualifiera de zone positive, correspondant à la zone agencée entre deux portions de rainure hélicoïdale (6). Il est entendu que la zone positive a une épaisseur plus importante que celle de la zone négative.

15 Au moins un profil est avantageusement agencé au niveau d'au moins une zone positive de l'enveloppe spiralée (4). Cette configuration permet d'éviter un défaut de fonctionnement du mécanisme de rotation du curseur (3) au niveau d'au moins une rainure (6) hélicoïdale de l'enveloppe spiralée (4).

20 Selon un mode de réalisation préféré, au moins un profil en saillie monté en collaboration avec au moins un profil en creux sont localisés au niveau d'une zone positive de l'enveloppe spiralée (4).

L'enveloppe spiralée (4) est retenue par le moyen de butée supérieur (8) et le moyen de butée inférieur (9) de la gaine (2).

25 La chemise métallique (5) comprend avantageusement, en partie supérieure, un rebord (11), faisant saillie vers l'intérieur.

30 Le curseur (3) comprend en outre au moins un ergot (7) traversant au moins une glissière (10) de la gaine (2) et coopérant avec au moins une rainure (6) de l'enveloppe spiralée (4). Au moins un ergot (7) coopère ainsi en coulissement avec au moins une glissière (10) et se prolongeant dans une rainure hélicoïdale (6), permettant d'entraîner le curseur (3) en translation axiale par rapport à la couronne (1), lors de la rotation de l'ensemble formé par l'enveloppe spiralée (4) et la chemise métallique (5).

La partie haute de la couronne (1) vient s'insérer avantageusement entre la partie extérieure de la gaine (2) et la partie intérieure de l'enveloppe spiralée (4), en dessous des moyens de butée inférieurs (9) de la gaine (2).

5 Selon un autre mode de réalisation, la gaine en matière synthétique est une gaine inversée (20) à glissière(s) (10). Ainsi, un étui tournant, tel qu'illustré à la figure 8, comprend une chemise métallique (5) emmanchée avantageusement à la partie supérieure d'une gaine inversée (20) à glissière (10), à l'intérieur de laquelle est montée mobile en translation, un curseur (3) destiné à recevoir un produit cosmétique, tandis qu'une enveloppe spiralée
10 (4) est emmanchée sur la partie inférieure de la gaine inversée (20) à glissière (10). Plus précisément, la chemise métallique (5) est enchâssée dans un berceau localisé en partie supérieure de la gaine inversée (20) à glissière (10).

La gaine inversée (20) à glissière(s) (10) comprend en outre un moyen de butée supérieur (8) et un moyen de butée inférieur (9) faisant saillies vers
15 l'extérieur, tandis que l'enveloppe spiralée (4) est retenue par ces derniers.

Selon le mode de réalisation précédent, la gaine inversée (20) à glissière(s) (10), permet d'entraîner le curseur (3) en translation axiale, lors de la rotation axiale de l'enveloppe spiralée (4).

20 Selon un autre mode de réalisation, la gaine en matière synthétique est un guide (21). Ainsi un étui tournant, tel qu'illustré à la figure 9, comprend une chemise métallique (5) emmanchée sur un guide (21). Ce dernier est emmanché sur la partie supérieure d'une pièce communément appelée noix (22) (ou nut en langue anglaise). Une partie inférieure d'un curseur (3), destiné à recevoir un produit cosmétique, à savoir une tige, est enchâssée
25 dans une partie intérieure filetée de la noix (22). Le curseur (3) est entraîné en translation axiale à l'intérieur du guide (21) par la rotation de la noix (22).

REVENDEICATIONS

1. Etui cosmétique tournant, destiné à recevoir un produit cosmétique, tel qu'un bâton de rouge à lèvres ou de crème labiale, comprenant une chemise métallique (5) emmanchée sur une gaine en matière synthétique, caractérisé en ce que la chemise métallique (5) et la gaine en matière synthétique sont tenue mécaniquement par coopération de forme, à savoir, l'une des pièces comprend au moins un profil en saillie, tandis que l'autre comprend au moins un profil en creux, les profils en creux et en saillie étant agencés en correspondance.
2. Etui cosmétique tournant, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la pièce comprenant au moins un profil en saillie est la chemise métallique (5), ledit au moins profil en saillie étant dirigé vers l'intérieur, à savoir vers la gaine en matière synthétique, tandis que cette dernière comprend au moins un profil en creux.
3. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'au moins un profil en saillie est traversant dans la paroi de la chemise métallique (5) créant au moins une ouverture.
4. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'au moins un profil en saillie traversant est composée d'une fenêtre (15) et d'une forme (16) faisant saillie vers l'intérieur.
5. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la paroi de la gaine en matière synthétique comprend une forme complémentaire (19) à la fenêtre (15) agencée en correspondance, la dite forme complémentaire (19) faisant saillie vers l'extérieur, à savoir vers la chemise métallique (5).
6. Etui cosmétique tournant, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la pièce comprenant au moins un profil en saillie est la gaine en matière synthétique, ledit au moins profil en saillie étant dirigé vers l'extérieur, à savoir vers la chemise métallique (5), tandis que cette dernière comprend au moins un profil en creux.

7. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le profil en creux de la chemise métallique (5) est une fenêtre (15).

5 8. Etui cosmétique tournant, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la gaine en matière synthétique est une enveloppe spiralée (4) comprenant au moins une rainure hélicoïdale (6) sur sa face intérieure.

10 9. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'il comprend une gaine (2) à glissière(s) (10) comprenant en partie supérieure, un moyen de butée supérieur (8) faisant saillie vers l'extérieur, dans laquelle est monté coulissant un curseur (3), destiné à recevoir ledit produit cosmétique, ledit curseur (3) est équipé d'au moins un ergot (7) engagé dans ladite glissière (10) et se prolongeant dans une rainure hélicoïdale (6) de l'enveloppe spiralée (4), cette dernière est emmanchée sur
15 ladite gaine (2) et est retenue, en partie supérieure, par le moyen de butée supérieur (8).

20 10. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, caractérisé en ce que l'enveloppe spiralée (4) comprend au moins une rainure hélicoïdale (6) correspondant à une première zone, qu'on qualifiera de zone négative (17), et une seconde zone qu'on qualifiera de zone positive (18), correspondant à la zone agencée entre deux portions de rainure hélicoïdale (6), tandis qu'au moins un profil en saillie est localisé en correspondance d'au moins une zone positive (18) de l'enveloppe spiralée (4).

25 11. Etui cosmétique tournant, selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la gaine en matière synthétique est une gaine inversée (20) à glissière(s) comprenant une partie supérieure dans laquelle est enchâssée la chemise métallique (5), et une partie inférieure comprenant au moins une glissière (10).

30 12. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la chemise métallique (5) est enchâssée dans un berceau localisé en partie supérieure de la gaine inversée (20) à glissière(s) (10).

13. Etui cosmétique tournant, selon la revendication 11 ou 12, caractérisé en ce qu'un curseur (3) destiné à recevoir ledit produit cosmétique, est enchâssé dans la gaine inversée (20) à glissière (10), tandis qu'une enveloppe spiralée (4) est emmanchée sur la partie inférieure de cette
5 dernière.

14. Etui cosmétique tournant, selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce que la gaine en matière synthétique est un guide (21), comprenant une partie supérieure dans laquelle est emmanchée la chemise métallique (5), et une partie inférieure.

10 15. Etui cosmétique tournant, selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la partie inférieure du guide (21) est emmanchée sur la partie supérieure d'une pièce communément appelée noix (22), tandis qu'une partie inférieure d'un curseur (3) est une tige enchâssée dans une partie intérieure filetée de la noix (22).
15

1/5

FIG 1

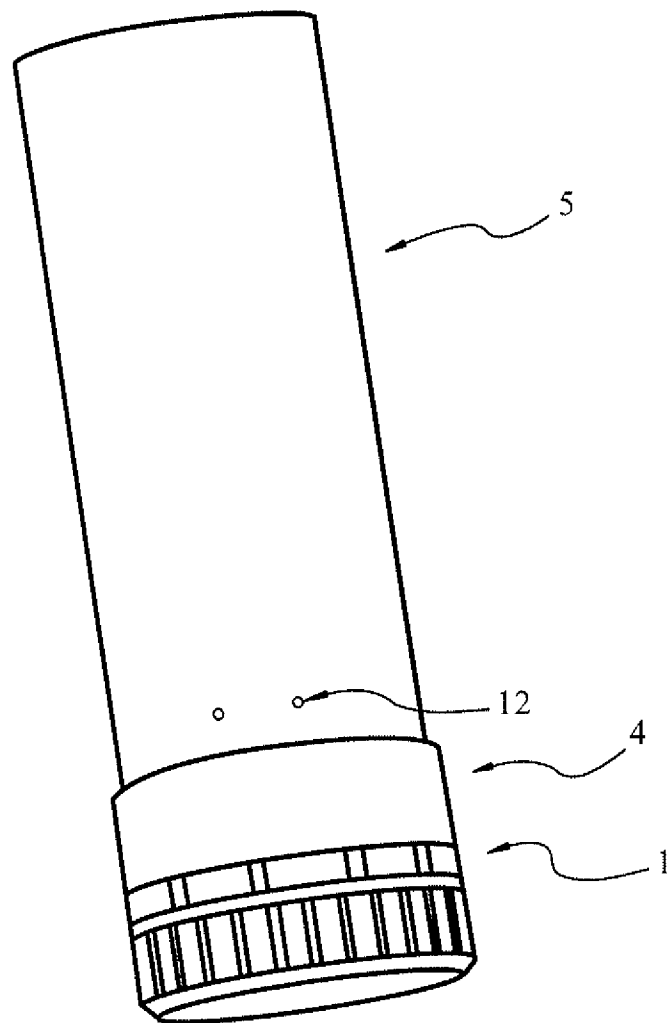
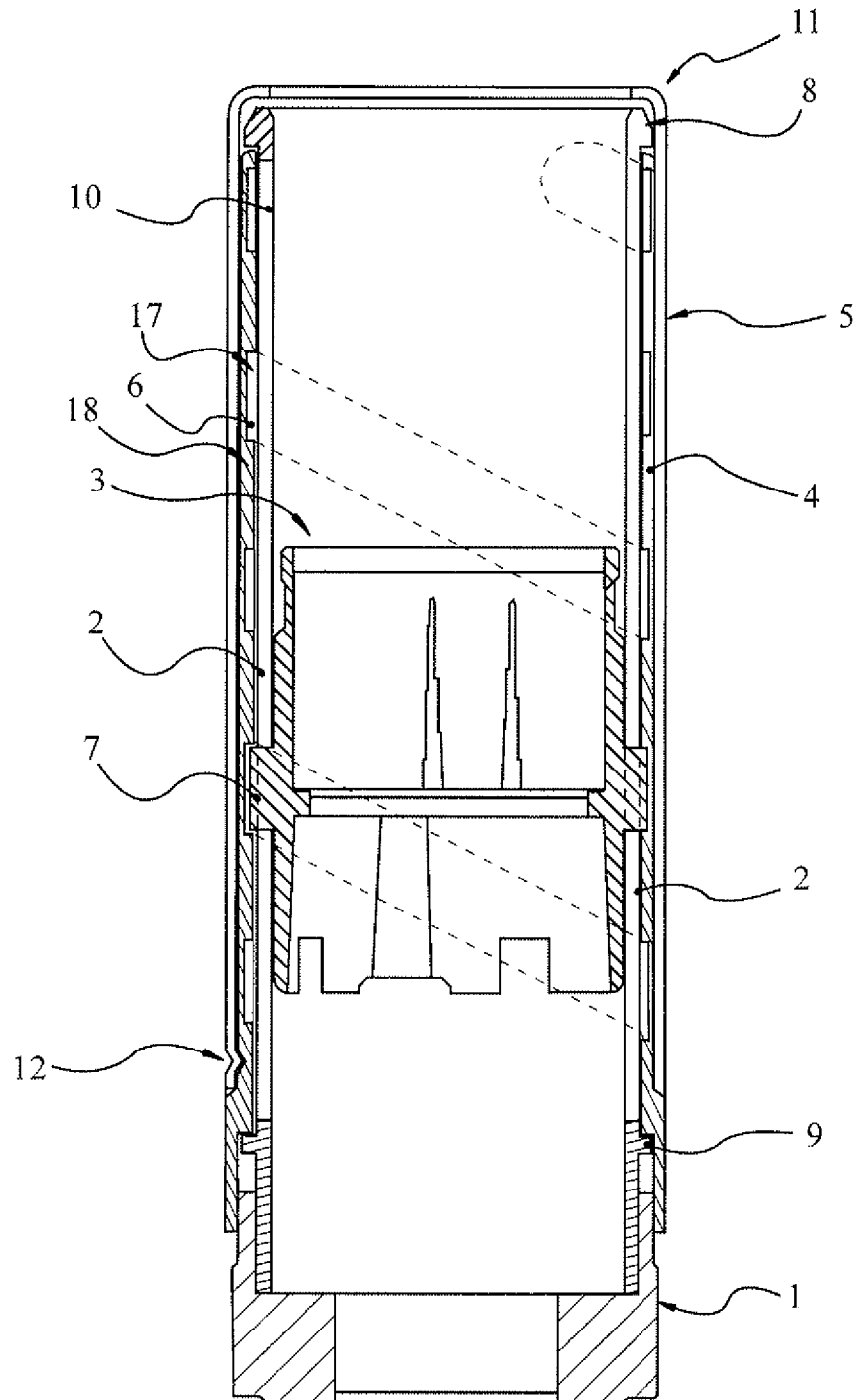


FIG 2



3/5

FIG 3

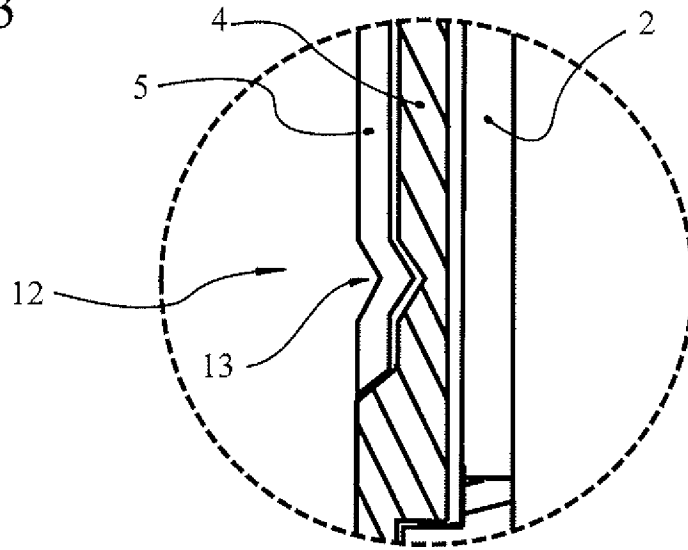


FIG 4a

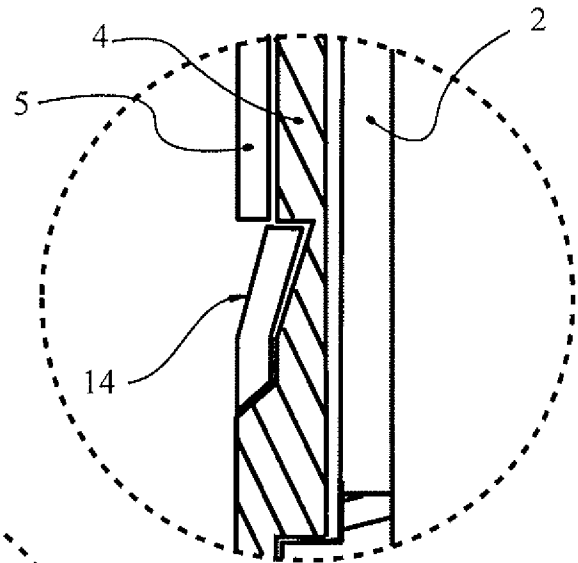


FIG 4b

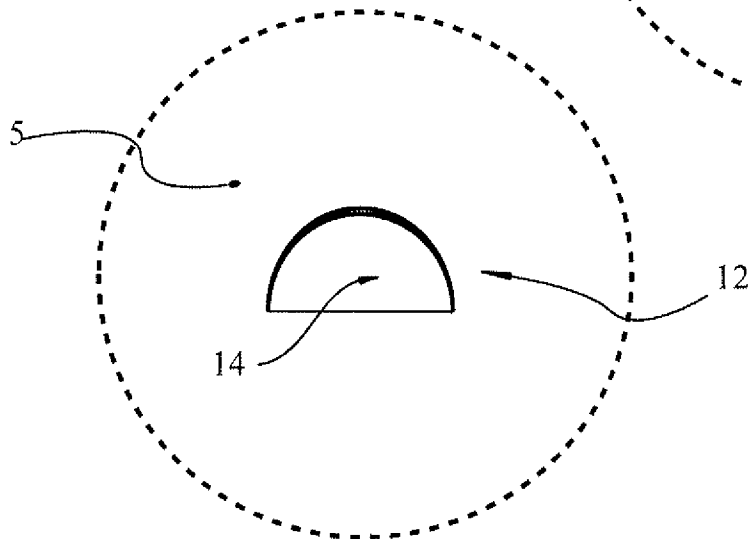


FIG 5

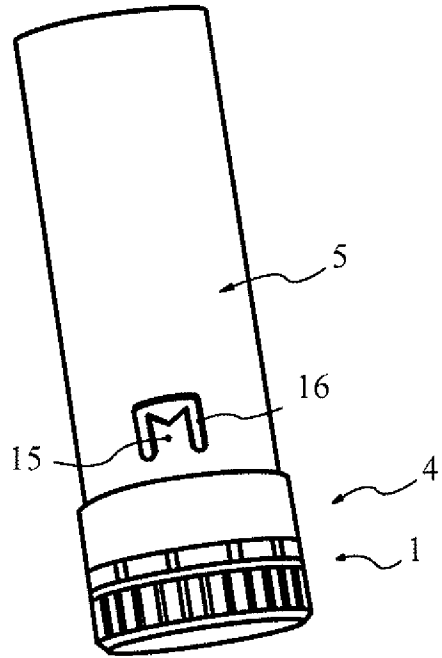


FIG 6

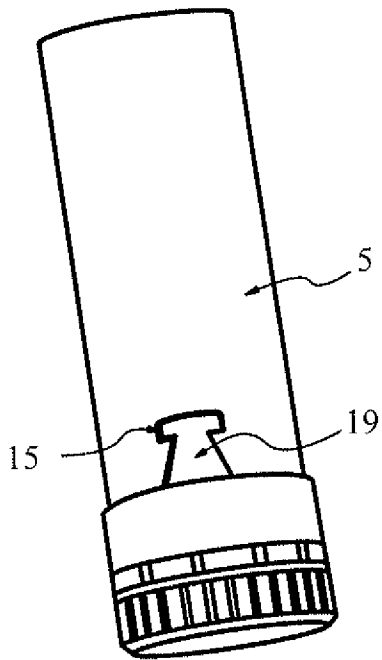


FIG 7

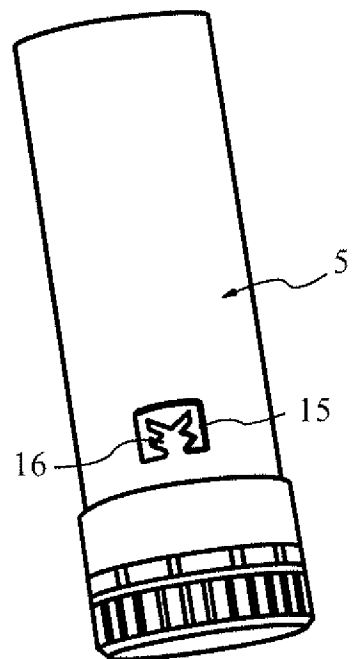


FIG 8

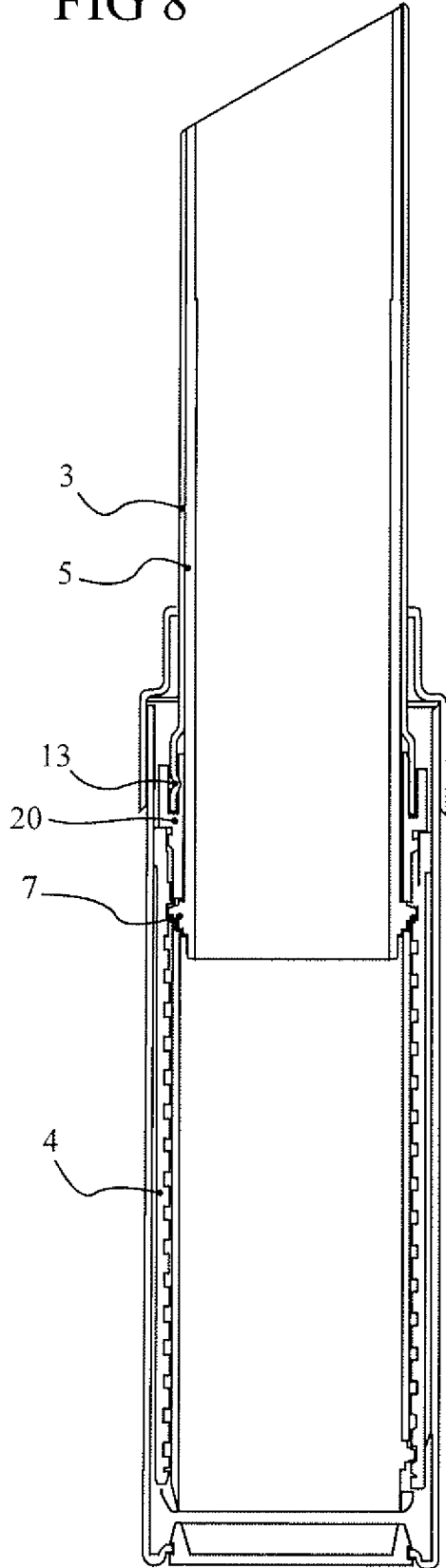
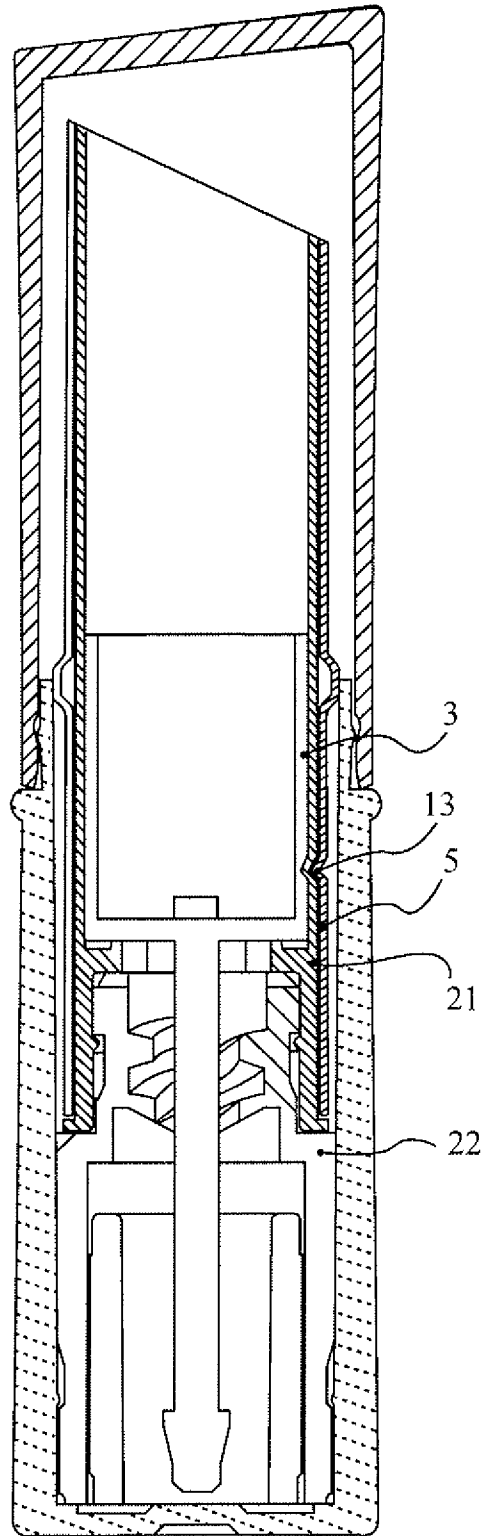


FIG 9



INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2016/051145

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER
INV. A45D40/04 A45D40/06
ADD.
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC

B. FIELDS SEARCHED
Minimum documentation searched (classification system followed by classification symbols)
A45D
Documentation searched other than minimum documentation to the extent that such documents are included in the fields searched

Electronic data base consulted during the international search (name of data base and, where practicable, search terms used)
EPO-Internal, WPI Data

C. DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
X	JP 2000 050949 A (TAKEUCHI KOGYO KK) 22 February 2000 (2000-02-22) abstract paragraphs [0007] - [0011] figures 1,2	1-15
A	US 2 508 164 A (HOPGOOD ROBERT B) 16 May 1950 (1950-05-16) column 3, lines 29-43 figure 2	3-5
A	DE 296 21 193 U1 (COSMOPLAST SA [FR]) 20 February 1997 (1997-02-20) pages 1-7 figures	6,7
	----- -/--	

Further documents are listed in the continuation of Box C.

See patent family annex.

* Special categories of cited documents :

<p>"A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance</p> <p>"E" earlier application or patent but published on or after the international filing date</p> <p>"L" document which may throw doubts on priority claim(s) or which is cited to establish the publication date of another citation or other special reason (as specified)</p> <p>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</p> <p>"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed</p>	<p>"T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention</p> <p>"X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered novel or cannot be considered to involve an inventive step when the document is taken alone</p> <p>"Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art</p> <p>"&" document member of the same patent family</p>
---	---

Date of the actual completion of the international search 24 August 2016	Date of mailing of the international search report 01/09/2016
--	---

Name and mailing address of the ISA/ European Patent Office, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Authorized officer Frank, Lucia
--	---

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No
PCT/FR2016/051145

C(Continuation). DOCUMENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT		
Category*	Citation of document, with indication, where appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.
A	US 3 547 551 A (GRUSKA RALPH) 15 December 1970 (1970-12-15) column 1, line 59 - column 2, line 15 figures	8-10
A	----- JP 2001 286336 A (TAKEUCHI KOGYO KK) 16 October 2001 (2001-10-16) the whole document -----	14,15

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

Information on patent family members

International application No PCT/FR2016/051145

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)	Publication date
JP 2000050949	A	22-02-2000	NONE

US 2508164	A	16-05-1950	GB 666949 A 20-02-1952
			US 2508164 A 16-05-1950

DE 29621193	U1	20-02-1997	DE 29621193 U1 20-02-1997
			ES 1035922 U 16-06-1997
			FR 2742028 A1 13-06-1997

US 3547551	A	15-12-1970	DE 1557268 A1 16-09-1971
			DE 1757956 B1 03-09-1970
			DE 1757957 B1 24-09-1970
			DE 1757958 B1 24-09-1970
			DK 115573 B 20-10-1969
			DK 117854 B 08-06-1970
			DK 118915 B 19-10-1970
			ES 344971 A1 01-11-1968
			FR 92615 E 06-12-1968
			FR 92916 E 17-01-1969
			FR 1501043 A 10-11-1967
			GB 1205241 A 16-09-1970
			GB 1232212 A 19-05-1971
			GB 1232213 A 19-05-1971
			GB 1232214 A 19-05-1971
			SE 331548 B 04-01-1971
			SE 331549 B 04-01-1971
			SE 331550 B 04-01-1971
			SE 336202 B 28-06-1971
			US 3488127 A 06-01-1970
			US 3512896 A 19-05-1970
			US 3515493 A 02-06-1970
			US 3547551 A 15-12-1970

JP 2001286336	A	16-10-2001	NONE

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande internationale n°

PCT/FR2016/051145

A. CLASSEMENT DE L'OBJET DE LA DEMANDE INV. A45D40/04 A45D40/06 ADD.				
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB				
B. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE				
Documentation minimale consultée (système de classification suivi des symboles de classement) A45D				
Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où ces documents relèvent des domaines sur lesquels a porté la recherche				
Base de données électronique consultée au cours de la recherche internationale (nom de la base de données, et si cela est réalisable, termes de recherche utilisés) EPO-Internal, WPI Data				
C. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS				
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées		
X	JP 2000 050949 A (TAKEUCHI KOGYO KK) 22 février 2000 (2000-02-22) abrégé alinéas [0007] - [0011] figures 1,2	1-15		
A	----- US 2 508 164 A (HOPGOOD ROBERT B) 16 mai 1950 (1950-05-16) colonne 3, lignes 29-43 figure 2	3-5		
A	----- DE 296 21 193 U1 (COSMOPLAST SA [FR]) 20 février 1997 (1997-02-20) pages 1-7 figures	6,7		
	----- -/--			
<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;"><input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents</td> <td style="width: 50%;"><input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe</td> </tr> </table>			<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe
<input checked="" type="checkbox"/> Voir la suite du cadre C pour la fin de la liste des documents	<input checked="" type="checkbox"/> Les documents de familles de brevets sont indiqués en annexe			
* Catégories spéciales de documents cités:				
"A" document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent "E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date "L" document pouvant jeter un doute sur une revendication de priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) "O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à une exposition ou tous autres moyens "P" document publié avant la date de dépôt international, mais postérieurement à la date de priorité revendiquée	"T" document ultérieur publié après la date de dépôt international ou la date de priorité et n'appartenant pas à l'état de la technique pertinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention "X" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément "Y" document particulièrement pertinent; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier "&" document qui fait partie de la même famille de brevets			
Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement achevée 24 août 2016	Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 01/09/2016			
Nom et adresse postale de l'administration chargée de la recherche internationale Office Européen des Brevets, P.B. 5818 Patentlaan 2 NL - 2280 HV Rijswijk Tel. (+31-70) 340-2040, Fax: (+31-70) 340-3016	Fonctionnaire autorisé Frank, Lucia			

C(suite). DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		
Catégorie*	Identification des documents cités, avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	no. des revendications visées
A	US 3 547 551 A (GRUSKA RALPH) 15 décembre 1970 (1970-12-15) colonne 1, ligne 59 - colonne 2, ligne 15 figures	8-10
A	----- JP 2001 286336 A (TAKEUCHI KOGYO KK) 16 octobre 2001 (2001-10-16) le document en entier -----	14,15

RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Renseignements relatifs aux membres de familles de brevets

Demande internationale n°

PCT/FR2016/051145

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 2000050949	A	22-02-2000	AUCUN	

US 2508164	A	16-05-1950	GB 666949 A	20-02-1952
			US 2508164 A	16-05-1950

DE 29621193	U1	20-02-1997	DE 29621193 U1	20-02-1997
			ES 1035922 U	16-06-1997
			FR 2742028 A1	13-06-1997

US 3547551	A	15-12-1970	DE 1557268 A1	16-09-1971
			DE 1757956 B1	03-09-1970
			DE 1757957 B1	24-09-1970
			DE 1757958 B1	24-09-1970
			DK 115573 B	20-10-1969
			DK 117854 B	08-06-1970
			DK 118915 B	19-10-1970
			ES 344971 A1	01-11-1968
			FR 92615 E	06-12-1968
			FR 92916 E	17-01-1969
			FR 1501043 A	10-11-1967
			GB 1205241 A	16-09-1970
			GB 1232212 A	19-05-1971
			GB 1232213 A	19-05-1971
			GB 1232214 A	19-05-1971
			SE 331548 B	04-01-1971
			SE 331549 B	04-01-1971
			SE 331550 B	04-01-1971
			SE 336202 B	28-06-1971
			US 3488127 A	06-01-1970
			US 3512896 A	19-05-1970
			US 3515493 A	02-06-1970
			US 3547551 A	15-12-1970

JP 2001286336	A	16-10-2001	AUCUN	
